

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2022

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Monsieur Patrick THOMET, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Christiane FERRÉ, Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Romuald BASKA.

Excusés :

Madame Marie-Hélène TRIMAILLE
Monsieur Philippe TOURNIER, procuration à Madame Pascale FOULLE
Madame Gaëlle SIMON procuration à Monsieur Régis ROBBE,

Absent :

Monsieur Daniel PASQUIER

Secrétaire de séance : Madame Angélique CHOUFFE,

1 - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le compte rendu de la séance du 12 mai 2022

Résultat du vote : 1 « abstention » et 12 « pour »

2- Aménagement de la rue du Fuverat

Monsieur le Maire informe l'assemblée, des offres parvenues en mairie pour l'aménagement de la rue du Fuverat. Il précise également qu'un avenant est nécessaire pour la prestation de maîtrise d'œuvre liée au dossier.

- **Maitrise d'œuvre**

Lot 1 Partie Voirie : Reprise du projet et rémunération supplémentaire : 3 660 € HT
soit au total : 19 640 € HT – 23 568 € TTC

Lot 2 Partie AEP (alimentation en eau potable)

Reprise du projet et rémunération supplémentaire : 1 400 € HT
soit au total : 9 660 € HT – 11 592 € TTC

Résultat du vote : 13 « pour »

- **Travaux**

3 offres sont parvenues :

AMENAGEMENT RUE DU FUVERAT						
ENTREPRISE	LOT 1	LOT 1 VARIANTE	LOT 1 TOTAL	LOT 2	TOTAL 2 LOTS	NOTE
BONNEFOY	346 188.48 €	33 600 €	379 788.48 €			-
ROGER MARTIN	344 797.57 €	28 000 €	372 797.57 €	234 230 €	607 027.57 €	33.81/40
COLAS	369 830.44 €	20 240 €	390 070.44 €	197 970 €	588 040.44 €	40/40

Après analyse des offres, par le cabinet JDBE, le conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise COLAS, avec une note de 40/40, pour un montant de :

Lot 1 Voirie : 390 070.44 € HT soit 468 084.53 € TTC

Lot 2 AEP : 197 970 € TTC soit 237 564.00 € TTC

- Autorise monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Résultat du vote : 13 « pour »

3 – Ecole des 2 lacs : Remplacement des luminaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est souhaitable de procéder au remplacement des luminaires de l'école (néons doubles, énergivores et difficiles d'entretien) par des blocs à leds, permettant de diminuer la consommation d'énergie et diffusant une meilleure luminosité. L'entreprise Pourcelot a adressé une proposition d'un montant de 8 036 € HT soit 9643.20 € TTC .

Le Conseil Municipal décide de solliciter d'autres entreprises pour cette prestation. Il charge le Maire d'effectuer les demandes.

4 – Camping du lac : Demande de renouvellement de la convention

Monsieur Bruez, gérant du Camping du lac, sollicite la commune pour le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'aire de camping car située sur la base de loisirs du 1^{er} juin au 30 septembre 2022.

Le Conseil Municipal accepte ce renouvellement au tarif de 200 €/mois du 1^{er} juin au 30 septembre 2022.

Résultat du vote : 13 « pour »

5 – Questions et informations diverses

- Affaire Pianet -/ commune

Suite au recours déposé au tribunal administratif (TA), contestant le classement de la parcelles ZB 19 (propriété de Mme Pianet) en zone A, et celui de la parcelle ZB 203 (propriété de la commune de Labergement Ste Marie) en zone Ube, le jugement a été rendu. Il en résulte que Mme Pianet est seulement fondée à demander l'annulation de la délibération du 28 février 2020 en tant qu'elle classe la parcelle ZB 203 en zone Ube.

La parcelle ZB 19 reste en zone A et la parcelle ZB 203 jouxtant la ZA est déclassée, au motif que son classement en UB n'est pas justifié du seul fait qu'elle constitue une « dent creuse » et qu'aucun projet d'équipement ou d'aménagement d'intérêt collectif ou de service public d'intérêt public particulier n'a été identifié sur le rapport de présentation du PLU.

En ce sens la délibération du 28/02/2020 est annulée et la commune est condamnée à verser à M et Mme PIANET la somme de 1200 € en dédommagement.

Il est nécessaire d'exécuter le jugement. Le classement de la parcelle ZB 203 devra être revu en fonction des orientations du SCOT.

- PFI de Pontarlier : Rapport du mandataire

Le rapport du mandataire est consultable en mairie.

- Nouvelles règles de publication des actes à compter du 01 juillet 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 01 juillet 2022, les règles de publication des actes des communes et EPCI sont profondément modifiées. Par exemple, suppression de l'affichage du compte-rendu du conseil municipal, suppression de l'affichage des arrêtés municipaux, suppression de la signature de tous les conseillers municipaux sur les procès-verbaux des réunions, affichage de la liste des délibérations, ...

Ce point fera l'objet d'une prochaine séance

- AMO pour maison Ages et vie.

Monsieur le Maire propose de lancer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la construction d'une maison pour l'accueil des seniors, type « âges et vie » sur le territoire communal.

- Acquisition d'un désherbeur thermique à air

L'agent communal s'est rendu à une démonstration de cet appareil. Une acquisition mutualisée avec la commune de Chaon- Montperreux, 2750 € HT / 2 est envisagée avec l'établissement d'une convention qui en prévoira les modalités. Ce point fera l'objet d'une prochaine séance.

- Recherche de bénévoles pour le 14 juillet 2022.

- Fête des mères :

216 compositions florales ont été commandées pour cet événement.

- La mairie sera fermée du 6 au 15 août 2022. Réouverture le 16 août 2022.

- M. Baska demande s'il est possible de disposer du matériel de la commune (mini pelle, ...) avec mise à disposition d'un agent, pour la réalisation de travaux chez les particuliers.

- M Baska demande s'il est possible de mettre en place la Visio conférence pour retransmettre les séances de Conseil Municipal.

- M Serena informe le Conseil Municipal du problème lié à l'adressage sur le secteur des Frêtes.

Fin de la séance : 21 h 20.

La secrétaire de séance

Angélique CHOUFFE



Le Maire

Ludovic MIROUDOT